

1. *Débitrice:* **Oasis Advertising S.A.**, anc. dom. chemin Gustave-Rochette 5, 1213 **Onex**
2. *Remarques:* Notification
Commination de faillite no 02 314 152 poursuite ordinaire
A: Oasis Advertising S.A., anciennement domiciliée ch. Gustave-Rochette 5, 1213 Oasis (plus d'activité au siège social de la société et plus d'organe responsable inscrit au registre du commerce genevois), débitrice
A la requête de: Fiduciaire Tecafin S.A., av. Krieg 7, 1211 Genève 17, créancière
Représentée par: M. Th. Zumbach, agt d'affaires breveté, case postale 4133, 1002 Lausanne, mandataire
Requiert paiement de:
1. CHF 3'281.80 plus intérêts à 8% du 31.07.2001
2. CHF 320.-
ainsi que les frais du commandement de payer et de la commination de faillite de CHF 130.- et du coût de la présente publication.
Titre et date de la créance, cause de l'obligation:
1. 80499 note d'honoraires du 31.07.2001
2. frais d'intervention selon l'art. 106 CO
Délai de paiement: 30 jours
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer à vous notifié le 31.05.2002, vous êtes menacé de faillite:
Si les créanciers ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les trente jours de la notification du présent acte, non compris les frais de l'Office des poursuites en CHF 80.- et le coût de la présente publication, le créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite.
Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez, dans les dix jours, à teneur de l'art. 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte à l'autorité de surveillance.
Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.
Office des poursuites Rhône-Arve
1227 Carouge
(00686912)